

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

Séance du 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.12.22.04**

OBJET : Éclairage public : Modernisation et mise en conformité des armoires de commande.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le groupe de travail « Eclairage public » a en charge le dossier de modulation de l'éclairage public. Il précise que des travaux seront nécessaires sur les armoires de commande afin de les moderniser pour envisager une modulation des périodes d'éclairage des points lumineux, ainsi que de mettre en conformité ses équipements.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication a réalisé une étude de faisabilité et présenté le plan de financement suivant :

Montant des travaux	32 500,00 € TTC
Soit	27 083,33 € HT
Participation du SIEA	10 125,00 €
Fonds de compensation de la TVA	5 331,30 €
Dépense prévisionnelle nette à la charge de la commune (fonctionnement)	17 043,70 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire procéder aux travaux de modernisation et de mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public
- Valide le plan de financement proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E communication de l'Ain pour un montant prévisionnel de 17 043,70 € à la charge de la commune
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

